

ASSOCIATION LE MARCHEPIED



46 rue de Québec
14000 CAEN
02 31 44 25 92
contact@lemarchepied.com
www.lemarchepied.com

PROGRAMME / FORMATION ARTISTES AUTEURS.RICES

Régime de la déclaration contrôlée :
gérer son activité d'artiste auteur.rice et déclarer ses revenus

<u>Format</u> : Présentiel (synchrone)	<u>Cout de la formation</u> :
<u>Lieu</u> : à Caen (indication précise du lieu à venir)	800 € si prise en charge par un OPCO Soit 57€/heure stagiaire
<u>Date</u> : 10 et 11 mars 2025	500€ si financement personnel Soit 36€/heure stagiaire
<u>Horaires</u> : 9h-12h30 / 13h30-17h	* OPCO : Opérateur de compétences (organisme en charge de la formation professionnelle)
<u>Effectif</u> : 8 personnes	N'hésitez pas à nous contacter pour étudier votre situation et les possibilités de prises en charge.
<u>Durée</u> : 14h (2 journées de 7h)	

L'association Le Marchepied, structure ressource de l'Économie Sociale et Solidaire spécialisée dans le secteur culturel implantée à Caen (14), propose cette formation aux artistes auteur.rice.s pour acquérir une méthodologie, des outils et des compétences pour gérer et administrer leur activité sur le régime de la déclaration contrôlée. L'intervention se déroulera sur deux journées, et inclura une partie théorique et des cas pratiques.

Public

Les participant.e.s sont artistes-auteur.ice.s (plasticien·nes, graphistes, photographes...), et souhaitent acquérir les outils et la méthodologie nécessaires pour gérer le régime de la déclaration contrôlée (régime fiscal réel d'imposition). La formation est ouverte aux artistes auteur.rice.s assujetti.e.s ou non assujetti.e.s à la TVA, mais les formalités liées à la déclaration de TVA ne seront pas abordées durant la formation.

Pré-requis

- Avoir une activité d'artiste auteur.rices (immatriculé à l'Urssaf Limousin ou non)
- Être en déclaration contrôlée ou avoir l'intention d'opter pour ce régime fiscal

Objectifs pédagogiques

- Comprendre le cadre règlementaire et les obligations légales liés à la déclaration contrôlée en tant qu'artiste auteur.rice
- Maîtriser les étapes nécessaires permettant d'administrer ses activités (facturation, tenue de la comptabilité, enregistrement des amortissements)
- Mettre en place un outil de gestion de ses activités afin d'optimiser le processus de déclaration des revenus sur le régime de la déclaration contrôlée
- Être capable de procéder à la déclaration fiscale (impôts) et à la déclaration sociale (Urssaf) des artistes auteur.rice.s

Programme de la formation

Introduction : qu'est-ce qu'un-e artiste-auteur-ice ?

- L'environnement juridique de l'artiste-auteur-ice
- Le décret du 28 août 2020 et l'instruction interministérielle du 12 janvier 2023
- La distinction entre activités principales et activités accessoires
- Les deux régimes fiscaux en BNC : avantages et inconvénients du régime micro-BNC et du régime de la déclaration contrôlée
- Les obligations comptables selon le régime fiscal choisi
- Le calendrier des démarches administratives liées à l'activité d'artiste-auteur.ice

Les différentes phases à maîtriser pour administrer ses activités d'artiste auteur.ice

- La facturation
- La tenue de la comptabilité - rubrique dépenses et rubriques recettes
- La comptabilisation de frais professionnels
- L'imputation de dépenses professionnelles provenant de dépenses mixtes (ayant une finalité privée et une finalité professionnelle)
- La tenue d'un registre des immobilisations (amortissement)

Le régime fiscal de la déclaration contrôlée et la déclaration fiscale associée

- Les incidences des frais professionnels sur la détermination du revenu
- La déclaration fiscale 2035 (saisie en ligne)
- Les cotisations sociales : les comprendre et savoir les déduire sur la 2035
- L'abattement 50% jeune créateur

Le régime social de l'artiste-auteur-ice et la déclaration sociale associée

- Le régime social des artistes-auteur-ice.s : cotisations et contribution diffuseur
- Quels sont les droits de l'artiste auteur.ice ? (droits sociaux, droits à la formation professionnelle...)
- La modulation des cotisations sociales
- La déclaration sociale Urssaf (saisie en ligne)

Les informations légales et le cadre réglementaire

- Les seuils, plafonds et taux à comprendre et maîtriser
- La caisse de retraite complémentaire (Irccec)
- Le fonctionnement de la TVA
- La surcotisation
- Les documents obligatoires et facultatifs de fin d'exercice
- L'exonération de la Contribution Foncière des Entreprises pour les artistes auteur.ice.s
- Les possibilités d'étalement du résultat sur 3 ou 5 ans (Art. 100 bis du CGI)

Modalités pédagogiques :

Formation en présentiel

Cette formation articule des apports de connaissances, des exercices pratiques et des retours d'expériences des intervenant.e.s.

Modalités techniques :

Les participant.e.s doivent être en possession d'un ordinateur équipé d'un tableur ([Lien pour télécharger Calc / Libre Office](#))

Modalités d'évaluation :

Evaluation des acquis : exercices et QCM final

Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation : QCM final

Attestation de fin de formation

Formateurs

La formation sera animée par Laurie Noyelle et Brice Loisel, chargés d'accompagnement au sein du Marchepied. Créée en 2000 et implanté à Caen, cette association soutient et encourage l'entrepreneuriat culturel en Normandie à travers plusieurs types d'actions : des rendez-vous conseils, des accompagnements ponctuels ou réguliers, des temps de formation et de sensibilisation, des prestations DLA et appuis-conseil. Ces actions sont menées à destination des artistes auteur.rice.s et des structures culturelles.

Un des principes fondamentaux est de ne pas se substituer aux artistes et aux pilotes de projets afin de travailler vers l'autonomie des acteur.rice.s. Le Marchepied a un rôle de facilitateur qui l'amène à intervenir sur de nombreux aspects : financement, organisation, administration, droit, fiscalité, ressources humaines, etc. Les accompagnements sont personnalisés et peuvent prendre différentes formes en fonction des besoins des artistes et des structures.

Les missions du Marchepied :

- Orienter, informer, conseiller : sécuriser les pratiques
- Former : permettre la montée en compétences
- Accompagner : faire avec (pas à la place de)
- Coopérer : impulser et animer un réseau d'acteurs.

Accessibilité

Dans l'hypothèse où vous seriez en situation de handicap, vous vous interrogez peut-être sur la possibilité de suivre nos formations. Contactez notre référent handicap, nous ferons notre possible pour trouver des solutions adaptées.

Renseignements et inscription

- o Responsable pédagogique / référent handicap : Marc Lebois au 02 31 06 17 50 ou marc@asso-s3a.fr.
- o Assistante administrative : Sophie Jauneau au 02 31 06 17 50 ou accueil@asso-s3a.fr.